

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Madame Dartois, vice-présidente à la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges et Monsieur Thomas Becquembois, agent en charge de ce dossier, ont présenté la CTG.

Cette démarche vise à définir des orientations politiques pour les familles du territoire.

Le projet vise à recenser les problématiques sociales, comme la garde des enfants, les déplacements, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale, etc...

Les habitants peuvent faire connaître leurs besoins en mairie, par mail ou par courrier. Les demandes seront transmises à la CCB2V.

TRANSFERT COMPÉTENCE EAU

Le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » aux communautés de communes s'achèvera au 1^{er} janvier 2026. La CCB2V a organisé une réunion de présentation sur ce domaine.

Le Syndicat des Eaux de Faucompierre Tendon Xamontarupt n'est, pour le moment, pas concerné par ce changement, sachant que son périmètre chevauche deux communautés de communes.

**Mairie de XAMONTARUPT**

03.29.33.20.21

commune@xamontarupt.fr

Ouverture du secrétariat le Mercredi et le Jeudi
de 9h00 à 12h00

EDITO

"..... Outre le réaménagement complet de l'axe automobile, la grande nouveauté vient de la partie mobilités douces. Cette décision fait écho à une nouvelle disposition légale. Désormais, lorsqu'une route est requalifiée, une réflexion doit être menée autour de l'usage des mobilités douces....."

Extrait d'un article paru dans Vosges Matin du 17 mai concernant le projet de réaménagement de l'axe Épinal-Rambervillers.

Dans le cadre du réaménagement du centre du village, cette même disposition légale a été respectée. Ce qui se conclut par le passage de la limitation de vitesse à 30km/h dans tout le village.

Dans ce numéro

Edito _____ 1

Conseil municipal du 22/05 _____ 2

Informations diverses _____ 3

Dates importantes

07 juin à 11 h :
Remise des cadeaux
aux futurs collégiens

10 juin à 10 h 30:
Réunion publique de
finalisation des travaux
et pot de départ en re-
traite de Christian

10 juin :
Mariage Alexandre
SMALCERZ et Camille
ROLIN

26 juin :
Prochain conseil muni-
cipal

02 juillet :
Fête du Moulin



QRCode pour
accéder à la
page ILLIWAP de
la commune

CONSEIL MUNICIPAL DU 22.05.2023

Tous les membres du conseil municipal sont présents.

Travaux d'aménagement du village

La réunion débute par une visite des travaux d'aménagement du centre du village. Chaque conseiller peut constater l'ensemble des travaux réalisés et en vérifier la bonne exécution.

Révision de la carte communale

Madame Dorothee PARÉ, du cabinet Espaces et Territoires, présente au conseil municipal la démarche de révision de la carte communale.

Un cahier de concertation est ouvert en mairie. Tout administré peut venir y consigner ses interrogations ou ses souhaits sur ce sujet.

Ce cahier ne se substituera pas au registre de l'enquête publique, qui consignera les remarques des administrés par rapport au projet de révision de la carte communale.



DELIBÉRATIONS

Approbation du précédent compte-rendu

Le conseil municipal APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2023.

Sentier pédagogique

Depuis la dernière réunion, le groupe de travail, en collaboration avec l'Office de Tourisme, a avancé sur le projet et a élaboré un parcours, qui se veut ludique et interactif, comprenant 17 points d'intérêt.

Pour le financement de la signalétique, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER (Europe).

INFORMATIONS DIVERSES

Obligation légale de débroussaillage

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur notre territoire. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour des bâtiments ou autre équipement.

Chacun est concerné par cette obligation en tant que propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site feux-foret.gouv.fr

VOSGIEN GIVRÉ

Victorien DUVAUX va sillonner le village, avec sa camionnette à glace, tous les jeudis à compter du 24 mai et jusqu'au 06 juillet, puis du 07 au 21 septembre 2023, entre 19h30 et 21h30 environ.

La commission Fleurissement remercie les habitants qui ont pris soin de laisser en **place** les piquets installés par les employés communaux, à l'entrée du village. Les semences de gazon ont ainsi pu lever, sans être écrasées par les roues des véhicules !

GRAINOTHEQUE ET BOITE A LIVRES

La commission Fleurissement souhaite installer une grainothèque et une boîte à livres, sous l'abri bus.

La commission recherche une ou deux armoires type garde-manger ou avec de nombreux tiroirs. Merci par avance.

La commission Fleurissement envisage d'organiser un troc de plantes à l'automne.